

**Liberté-Egalité-Fraternité**

Département des Pyrénées-Orientales

Séance du CM -

Nombre de conseillers :

en exercice : 7 -sept-

Absent (proc) : -1-un-

convocation : 01/04/2026

publication en une page

contrôle de légalité :

DEPOT PREFECTURE

Le sept avril deux mille vingt-six à dix-huit heures, les membres du conseil municipal de la commune de Coustouges se sont réunis dans la salle du conseil municipal en séance publique, sous la présidence de M. PEDROT Patrick, Maire de Coustouges.

Étaient présents outre le Maire sus nommé :

MM les conseillers municipaux et Adjointe au Maire : DAVIN Valérie, BALLU Pascal, VERDIER Christophe, MESA TURO Ferran, PERROT Mathilde

Absente excusée ayant donné procuration : VAN DER MEULEN Anne (procuration à DAVIN Valérie)

A été nommé secrétaire : VERDIER Christophe

Les membres du Conseil Municipal de la commune de Coustouges, formant la majorité des membres pour pouvoir valablement délibérer, sur l'objet suivant :

## Désignation du correspondant défense

Le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la circulaire relative à la désignation des correspondants défense au sein des conseils municipaux,

Considérant la nécessité de désigner un correspondant défense au sein du conseil municipal, interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires et des services de l'État pour les questions relatives à la défense et les relations armée-Nation,

Considérant que cette fonction vise notamment :

- La politique de défense ;
- Le parcours citoyen ;
- La mémoire et le patrimoine.

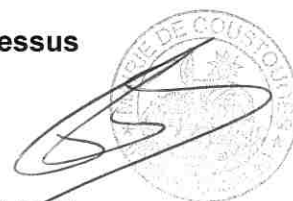
**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

Désigne Monsieur Patrick PEDROT, Maire de la commune, en qualité de correspondant défense.

Charge Monsieur le Maire de notifier cette désignation aux autorités compétentes.

**Ainsi fait et délibéré les jours, mois, an que dessus**

**Patrick PEDROT, Maire de Coustouges**



*Les membres présents ont signé le registre des délibérations.  
Copie certifiée conforme, faite en Mairie, le sept avril deux mille vingt-six*